



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N C E

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Aquí Sian Ben, sous la présidence de
Mme Marie-Rose LEXCELLENT - Maire de la Commune

Présent(s) : Mmes et MM. LEXCELLENT Marie-Rose – NIEDEROEST Henri – BOUYA Corine – BERTON Christian – AMSELEM Martine – JACQUOT Rémy – CELLARIER Myriam – NIGUES Davy - ORIOL Anne-Claire – MISTRAL Hervé - VASSEUR Daniel - BARTHELEMY Marie-Amélie - MANELLI André - GILLES Christine - TANIE Marie-Claude – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – LAUFRAY Christophe – GHIONE Dominique – MEGALIZZI Raphaël - THOMSEN Guillaume - GUIBERT-ESTIENNE Marion - BOUALEM Sofiane – ISNARD Robert – BONO Guy – MICHEL Françoise – CARGNINO André – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : MM. TOSI Michel - SANTILLI Jérôme

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : M. NIEDEROEST Henri

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	26
Vote contre :	/
Abstention :	7

N°65/21 - Budget annexe de la Zone de la Chapelette : correction de l'affectation des résultats 2020 et décision modificative n°1 afférente

Rapporteur : M. NIEDEROEST

L'affectation des résultats du budget annexe de la Chapelette a été présentée et votée par délibération 47/21 du 8 avril 2021. Il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans le tableau du solde d'exécution d'investissement, le besoin de financement reporté

de l'année précédente, de 18 243,99€, n'y apparaissant pas. Le nouveau tableau est présenté ci-dessous, ainsi que la décision modificative n°1 afférente au budget 2021.

ZONE DE LA CHAPELETTE

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat vers la section d'investissement suivante, intégrant les 18 243,99 € à la ligne D 001 :

Résultat de l'exercice 2019	A	0,00
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	B	138 933,88
Résultat à affecter	C = A + B	138 933,88

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement d'investissement de l'exercice	D	-84 344,89
D 001 (besoin de financement reporté)		-18 243,99
R 001 (excédent de financement reporté)	E	
Solde des restes à réaliser d'investissement de l'exercice	F	0,00
Besoin de financement cumulé d'investissement	G=D+E+F	-102 588,88

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE A AFFECTER	=C=H+I	138 933,88
Affectation en réserves R 1068 en Investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	H	102 588,88
Report en fonctionnement R 002	I	36 345,00

La décision modificative n°1, afin d'équilibrer les 2 sections, sera la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	IMPUTATION	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
					18 243,99
10	1068	RESERVE	AFFECTATION RESULTAT		18 243,99
					-18 243,99
021	021	REC021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		-18 243,99
				18 243,99	
001	001	DEFICIT	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	18 243,99	
				-18 243,99	
16	16874	REMBAVAN	REMBOURSEMENT AVANCES	-18 243,99	
TOTAL				0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTION	ARTICLE	IMPUTATION	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
					-18 243,99
002	002	EXCFONCT	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		-18 243,99
				-18 243,99	
023	023	DEP023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	-18 243,99	
TOTAL				-18 243,99	-18 243,99

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'acter la correction de l'affectation des résultats 2020 du budget annexe de la Zone de la Chapelette, qui annule et remplace l'affectation votée par délibération 47/21.

- d'approuver la décision modificative n°1 correspondante.

Où le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte de l'abstention des 7 élus du groupe « Saint Martin avec Force et Passion », la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2021.

Marie-Rose LEXCELLENT
Le Maire



